



ICI Terre-Neuve-et-Labrador

L'Église jugée responsable des agressions à Mount Cashel



L'orphelinat Mount Cashel de Saint-Jean, à Terre-Neuve, avant sa destruction. Le pensionnat était le lieu d'un des pires scandales de pédophilie dans l'Église catholique au Canada.

PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / ANDREW VAUGHAN

Patrick Butler

Publié le 29 juillet 2020

La Cour d'appel à Terre-Neuve-et-Labrador tranche sur le fait que l'Archidiocèse de Saint-Jean (T.-N.-L.) est responsable des agressions sexuelles commises contre quatre anciens pensionnaires à l'orphelinat Mount Cashel, l'un des premiers scandales de pédophilie dans l'Église catholique au Canada.

Dans un jugement rendu lundi, la Cour d'appel a cassé une décision de première instance en tranchant sur le fait que la Corporation épiscopale catholique romaine de Saint-Jean, à Terre-Neuve-et-Labrador, est responsable du fait d'autrui pour une série d'abus sexuels commis dans les années 1940 et 1950.

Allison Conway, l'avocate représentant les quatre appelants dans l'affaire intentée il y a maintenant plus de 20 ans, se réjouit du résultat. Elle affirme que la décision représente un « énorme

soulagement » pour ses clients, quatre octogénaires qui souffrent toujours des répercussions de la violence qu'ils ont subie.

À lire aussi :

- D'anciens pensionnaires de Mount Cashel réclament 8 M\$
- Des victimes d'agressions sexuelles à Terre-Neuve obtiennent une entente

« Dans cette décision de la Cour d'appel, la cour a décidé qu'il existait un lien étroit entre le mal ou le risque de mal causé par l'archidiocèse quand il a permis à la congrégation Christian Brothers d'exploiter l'orphelinat, et qu'il était par conséquent responsable quand ce risque s'est manifesté », explique l'avocate.

Une décision historique

Pendant des décennies, l'orphelinat Mount Cashel, géré par les Christian Brothers of Ireland et financé par le gouvernement provincial, a été le lieu de sévices moraux, physiques et sexuels infligés aux pensionnaires par des frères catholiques.

Une enquête initiale, en 1975, a été étouffée par les autorités, mais l'affaire s'est enfin étalée sur la place publique en 1989. L'orphelinat a fermé ses portes en 1990 et a été démoli en 1992, et plusieurs frères ont été condamnés pour les agressions commises, mais l'Église n'avait jusqu'à maintenant jamais été déclarée responsable de ces abus.

Dans leur décision de 136 pages, les trois juges de la Cour d'appel notent pourtant que la relation entre les Christian Brothers et l'archidiocèse étaient « suffisamment étroite » pour que la Corporation épiscopale soit jugée responsable du fait d'autrui pour les agressions sexuelles commises contre les orphelins.

Ces derniers ont donc droit à des dédommagements, précisent-ils.



Images d'archives de jeunes garçons qui ont fréquenté l'orphelinat Mount Cashel, à Saint-Jean.

PHOTO : RADIO-CANADA

« L'archidiocèse a établi l'orphelinat de Mount Cashel [...] et l'a doté de frères chargés de prendre soin de pensionnaires, y compris les appelants. Les preuves montrent que cette relation étroite a continué jusqu'aux années 1960, quand les appelants étaient pensionnaires », note le jugement.

Les dédommagements précis dus aux appelants restent à déterminer, selon Me Conway, mais pourraient atteindre environ 1,9 million de dollars pour l'homme qui a subi les pires agressions sexuelles.

Tous les clients recevront au moins plusieurs centaines de milliers de dollars, ajoute-t-elle.

Me Conway rappelle que ses clients ont été victimes d'« abus sexuels horribles ».

Un de ses clients a été battu dans la douche avec une sangle. Un autre a relaté que l'un des frères venait souvent l'agresser lorsqu'il dormait dans son lit.

L'avocate explique que les quatre hommes ont aussi été victimes d'autres formes de violence corporelle, mais qu'ils ne les ont pas divulguées dans un délai assez court pour poursuivre l'Église.

L'Église examine la décision

Dans une brève déclaration, l'Archidiocèse de Saint-Jean a dit vouloir examiner la décision avant de la commenter.

« Alors que l'archidiocèse n'a jamais été responsable de l'exploitation de l'orphelinat ou de l'école de Mount Cashel, nous éprouvons beaucoup de sympathie pour ceux qui ont souffert et qui continuent de souffrir des conséquences des abus. Nous demandons des prières pour tous ceux impliqués dans cette affaire », affirme-t-il.

La Corporation épiscopale pourrait toujours faire appel de la décision auprès de la Cour suprême du Canada. L'avocat torontois de l'archidiocèse, Mark Frederick, ne voulait pas commenter cette possibilité.

Patrick Butler

